

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Modification du règlement intérieur de la médiathèque

Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024_0711_08-DE

A G E D I

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Le règlement intérieur de la médiathèque date de 2014.

Il nécessite d'être repris et actualisé sur 2 points :

- Les jeunes entre 12 et 18 ans, peuvent s'inscrire seuls et gratuitement à la médiathèque, sur présentation d'une autorisation parentale. Les documents prêtés restent sous la responsabilité du responsable légal identifié sur l'autorisation parentale.
- L'inscription de collectivités/associations/écoles/assistantes maternelles situées en dehors de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, se fait sur demande auprès du conseil communautaire, qui définira par arrêté les conditions de prêts.

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : APPROUVE le projet de règlement intérieur de la médiathèque joint en annexe

Article 2 : DIT que le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur dès publication de la présente délibération

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 07/11/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/11/24
et de la publication le : 12/11/24*

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024_0711_08-DE

A G E D I